



Le 15 mars 2011

## Campagne Services publics

Documents présentés et validés par la CE confédérale du 1<sup>er</sup> mars 2011

## LISTE DES INITIATIVES

### 1. CGT

- Initiatives territorialisées :
  - UD 62 : Gestion de l'eau
  - CRMP : Fiscalité (26 mai 2011)
  - CRMP : Financements et politique industrielle (décembre 2011)
  - Campagne sur UD35 : les services publics, pour qui, pourquoi, comment (mai et juin 2011)
  - JE sur la Réforme des collectivités territoriales du CR Poitou Charente (décembre 2010)
  - JE sur la réforme des collectivités territoriales UD de la Nièvre (31 mars 2011)
- Initiatives centralisées :
  - JE sur la Réforme des collectivités territoriales pour les administrateurs CAF (7 février 2011)
  - Financement des politiques publiques (envisagée en juin 11)
  - Initiative de restitution (nature et date à déterminer)
  - Meeting campagne électorale (septembre 2011)

### 2. Associée :

- Journée de défense des hôpitaux (2 avril 2011)
- Logement (12 mars 2011)

## TEXTES DISPONIBLES

### 1. DOSSIER CEC

- Texte « financement des politiques publiques et d'intérêt général » : *vocation à être rendu public*
- Texte « Service Public et contrat social » : *texte à destination des organisations de la Cgt*
- Les Fiches outil :
  - o finalisées
    - Service Public et modes de vie
    - Service Public et environnement
    - Service Public et culture
    - Service Public et petite enfance
  - o Prévues :
    - Service Public, école, éducation
    - Service Public et action sociale
    - Service Public et formation professionnelle (en cours de réalisation)
    - Service Public et développement économique
    - Service Public et territoires
- Texte « les évolutions institutionnelles en territoire, leurs incidences sur les politiques publiques, l'appropriation et la démarche Cgt » : *texte à destination des organisations de la Cgt*
- Déclarations rendues publiques ces derniers mois : Service Public et intempéries, les services publics : un enjeu de société

### 2. Textes déjà rendus publics :

- NVO spéciale impôts
- NVO spéciale réformes

## **METTRE LES FINANCES PUBLIQUES ET LES SERVICES PUBLICS**

### **AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE**

Loin d'être résolue, la crise systémique, qui a frappé l'ensemble des sociétés depuis l'année 2007, reste caractérisée par une exigence démesurée de la rentabilité du Capital.

C'est pourquoi cette crise reste enracinée dans une captation toujours plus grande par le Capital de la valeur ajoutée produite, une financiarisation et une marchandisation des processus économiques et sociaux, une mise en concurrence exacerbée du monde du travail, une dégradation constante du rôle, de la place, des conditions et du sens du travail générant un recul sans précédent des droits et des garanties collectives des salariés, quelque soit le statut de ces derniers, des privés d'emploi, des retraités.

Dans un tel contexte, toujours sous l'aiguillon des forces patronales et des classes sociales dominantes, l'appareil d'État et plus largement la puissance publique font l'objet de processus de transformations conséquents.

Ainsi, la société française est caractérisée par l'engagement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate), la Réforme des Collectivités Territoriales, la Revue Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO).

Pour la CGT, alors qu'elles sont souvent analysées de manière séparée, ces réformes, indissociables les unes des autres, doivent s'analyser, non pas comme un recul ou un effacement de l'Etat et de la puissance publique, mais plutôt comme un processus d'adaptation et de transformation profond de ces derniers pour en faire des outils susceptibles de répondre aux exigences de rentabilité du Capital et d'un assujettissement du travail de plus en plus poussé à cette fin.

A l'opposé de telles évolutions qui nourrissent la crise systémique, la CGT propose la construction d'un projet de développement humain durable en rupture avec les logiques de rentabilité financière.

C'est pourquoi, sur la base d'une critique des processus de réformes à l'œuvre, la CGT propose de construire et d'imposer la prise en compte de propositions et de revendications alternatives visant à faire des politiques et des services publics de véritables outils au service de son projet de développement humain durable.

### **La crise organisée des Finances Publiques**

Depuis plusieurs décennies, le travail constitue le cœur de cible des politiques publiques et patronales à l'œuvre.

Ainsi, la société française se caractérise par un taux de chômage élevé, une multiplication et une progression des formes précaires de travail (contrats de travail à durée déterminée et à temps partiel), une modification conséquente des modalités de répartition de la valeur ajoutée produite au profit du Capital et au détriment de la rémunération du travail (salaires et cotisations sociales).

Autant d'évolutions qui :

- Tirent vers le bas une demande et une consommation globales des ménages insuffisantes sans que les profits supplémentaires ne génèrent une élévation et de nouvelles formes d'investissements...
- Ont induit et induisent un fort endettement privé que les ménages et les institutions financières (banques, compagnies d'assurance, autres intermédiaires financiers) finissent par ne plus être en mesure de financer...
- Provoquent une baisse des moyens de financement des budgets de l'Etat, des Collectivités locales, des systèmes de protection sociale obligatoires et complémentaires...
- Participent à une plus grande fracturation encore de la société française avec un développement sans précédent des inégalités : inégalités du point de vue de l'accès aux droits fondamentaux, inégalités de genre, inégalités qui présentent de plus en plus des dimensions intergénérationnelles, d'où l'aggravation de la pauvreté au sein de la société.

Pour la CGT, c'est donc bel et bien la crise organisée du travail (chômage de masse, précarité et précarisation du travail, insuffisance de sa rémunération) qui produit la crise systémique (non satisfaction de toute une série de besoins sociaux de par l'insuffisance de la demande et de la consommation - endettement privé qui n'est plus financé).

Dans un tel contexte, cette même crise du travail produit dans le même temps une crise de plus en plus conséquente des finances publiques dès lors :

- Que les ménages disposent de facultés contributives moindres pour le financement, par l'impôt et les taxes, des budgets de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des systèmes de protection sociale.
- Que les modalités à la baisse de rémunération du travail (diminution de la valeur ajoutée affectée, dégressivité et exonération des cotisations sociales) affectent le financement, par la cotisation sociale, des systèmes de protection sociale.
- Que la puissance publique opère une substitution de l'endettement public à l'endettement privé et une vaste Revue Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO) pour apporter une réponse à la crise de rentabilité et de solvabilité du Capital.

Ainsi, la RGPO engagée poursuit plusieurs objectifs :

- Dégager et engager de plus en plus de fonds publics, via un endettement en forte croissance (déficit budgétaire de l'ordre de 8 % du Produit Intérieur Brut, dette publique de l'ordre de 1 500 milliards d'euros), pour transformer des dettes privées en dettes publiques.

- Réduire les prélèvements fiscaux et sociaux opérés sur le Capital et ses revenus, sur les entreprises, par des moyens multiples et divers : exonérations, niches fiscales et sociales, réforme de la taxe professionnelle, bouclier, moindre et même disparition envisagée de l'impôt sur la fortune...Autant d'orientations qui nourrissent aussi le déficit budgétaire et la dette publique...
- Imposer moins le Capital, Imposer moins les entreprises, pour imposer toujours plus les ménages au moyen d'une fiscalité indirecte qui ne tient pas compte de leurs facultés contributives (Taxes sur la valeur ajoutée et les produits pétroliers qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des produits fiscaux de l'Etat), d'une fiscalité locale qui pourrait être encore plus importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de l'augmentation des taxes d'habitation et foncières.
- Marchandiser toujours plus la société et offrir de nouveaux marchés au Capital en limitant toujours plus la satisfaction de toute une série de besoins sociaux par les politiques publiques et les services publics d'où l'engagement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la Réforme de l'Administration territoriale de l'Etat (Réate), la Réforme des Collectivités Territoriales.

**RGPP, Réate, Réformes des Collectivités Territoriales : Une réorganisation centralisatrice, libérale et cohérente de la puissance et de l'intervention publiques dans le contexte de la crise**

Pour contrôler et réorganiser l'intégralité des finances publiques françaises, le pouvoir exécutif à, dès l'année 2007, engagé une réforme des administrations nationales publiques de l'Etat, de leurs ministères de tutelle, et des collectivités territoriales.

En engageant dans un seul et même mouvement ces processus de réformes, il s'agissait de permettre au pouvoir exécutif d'imposer à l'Etat, aux Collectivités Territoriales, aux organismes de sécurité sociale :

- Le respect de normes budgétaires décidées dans le cadre de la construction de l'Union européenne (limitation du déficit budgétaire à 3 % du Produit Intérieur Brut, limitation de la dette publique à 60 % du Produit Intérieur Brut).
- La limitation de l'évolution des dépenses : Gel des dépenses de l'Etat en valeur, hors pension et charges de la dette, diminution de ses dépenses de fonctionnement et d'intervention, gel des dépenses des collectivités territoriales, fixation d'un objectif d'évolution des dépenses de l'assurance maladie ne permettant pas de répondre aux besoins (ONDAM)...
- L'engagement de plans pluriannuels de suppressions des emplois de fonctionnaires alors que les administrations ne disposaient plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un service de pleine compétence et de pleine proximité (plus de 130 000 postes de fonctionnaires de l'Etat ont ainsi été supprimés depuis l'année 2007).

Pour mieux renforcer encore son pouvoir de tutelle et de contrôle, le pouvoir exécutif réorganise aujourd'hui les modalités des pouvoirs d'intervention de la puissance publique dans les territoires.

Ainsi, tout en créant l'asphyxie budgétaire des collectivités territoriales (suppression de la taxe professionnelle, transfert de plus en plus important et non financé de missions de l'Etat), le pouvoir exécutif organise non seulement une recentralisation de la dépense et de la recette publique mais aussi une nouvelle conception de l'exercice des pouvoirs et donc de la démocratie locale.

Avec une réforme des collectivités territoriales caractérisée par la disparition de la clause dite de compétence générale, la création et le développement de grande métropoles, une réorganisation de l'action territoriale de l'Etat, dans des cadres régionaux et interministériels, sur fonds de suppressions de multiples implantations administratives de proximité et de pleine compétence dans les villes et les départements, confiée du point de vue stratégique aux préfets de Région, la boucle est bel et bien bouclée dès lors que s'organisent une recentralisation financière et politique de l'intégralité de la puissance publique.

RGPP, Réate, Réforme des Collectivités Territoriales participent d'une même logique visant à adapter et transformer la puissance publique au sens large du terme (État, Collectivités territoriales, Organismes de sécurité sociale), les finances publiques, le travail à la crise systémique actuelle essentiellement caractérisée par une recherche exacerbée de rentabilité du Capital.

#### **Focus**

*Réformes des collectivités territoriales et des Finances publiques locales : Un enjeu syndical majeur pour la satisfaction des besoins sociaux, le développement des activités et des investissements dans les territoires*

La mise en œuvre à partir de 2015 de compétences limitées et exclusives pour les départements et les régions, les réformes engagées en matière de financement public des collectivités territoriales (réforme de la taxe professionnelle, gel des dotations de l'Etat, encadrement des co-financements) obligent les élus territoriaux et les citoyens à subir une réforme des collectivités territoriales générant un recul sans précédent de la démocratie dans sa dimension territoriale.

Il s'agit aussi de créer et d'inscrire de grandes métropoles (Lille, Lyon, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg) dans des logiques de concurrence et de compétitivité économiques de niveau européen à un moment où les 38 premières métropoles de l'Union européenne représentent moins de 1 % de son territoire, le quart des emplois qualifiés, un tiers de son produit Intérieur Brut.

Plutôt que de construire de nouvelles solidarités et de véritables coopérations entre et au sein des territoires, les pouvoirs publics imposent aujourd'hui une organisation territoriale métropolitaine, répondant aux exigences concurrentielles et de compétitivité du Medef en détruisant les services publics territoriaux de proximité et de pleine compétence partout.

Dès lors, pour les citoyens, pour les administrés, il y aurait d'un côté une France des Métropoles, des territoires gagnants accumulant les richesses et les compétences, de l'autre côté, des territoires perdants cumulant désengagement des services publics, des handicaps financiers, économiques, sociaux, culturels...

Observons également que les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, le gel des dotations budgétaires versées par l'État, le financement de plus en plus difficile des prêts souscrits, une spécialisation de la fiscalité locale portant atteinte au principe même de l'autonomie des collectivités locales, participent d'un véritable étranglement financier.

Un étranglement qui là encore consiste à ouvrir les modes de financement à des logiques privées à l'image du développement des Partenariats Public Privé (PPP) par lesquels une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer, gérer et donc rentabiliser un équipement assurant ou contribuant au service public. Véritables outils de financiarisation et de privatisation des finances publiques, ces PPP ont aussi pour objectif de légitimer le rôle des entreprises dans la gouvernance des autorités publiques locales.

Ces évolutions s'avèrent particulièrement préoccupantes dès lors que les collectivités territoriales assurent aujourd'hui les  $\frac{3}{4}$  de l'investissement public.

Investissements qui montrent bien que les politiques publiques, les services publics et les financements publics, dans leurs dimensions territoriales, participent à la satisfaction de toute une série de besoins et de droits fondamentaux, au développement des activités et donc de l'emploi.

Dès lors, pour la CGT, l'intervention syndicale et des salariés dans les territoires, pour porter et imposer la prise en compte de leurs revendications et de leurs propositions, est un enjeu clé de la période.

Il s'agit de faire des politiques publiques, des services publics et des finances publiques de véritables outils assurant attractivité et aménagement des territoires, au service du plein emploi, du développement de l'investissement et des activités productives et de services, de la satisfaction des besoins sociaux.

*Pour la CGT, ces réformes doivent être combattues dès lors qu'elles ne cessent de nourrir et d'alimenter la crise du système qu'il s'agisse de son ordre public économique et social actuel, de ses finances publiques et plus largement encore de ses moyens de financement.*

*Pour la CGT, alors que la société reste frappée par une crise sans précédent depuis celle de 1929, d'autres choix sont possibles pour construire une société caractérisée par un véritable développement humain durable assurant le plein emploi, la satisfaction des besoins sociaux de Toutes et Tous, le respect de l'environnement.*

*Un tel projet suppose aussi de réhabiliter le sens, le rôle, la place et la reconnaissance tant du travail que des salariés.*

*Pour y parvenir, il y a, entre autre besoin, de refonder et réinventer les finances publiques et plus largement encore les moyens de financement des activités économiques et sociales, d'où les propositions ci après de la CGT s'agissant de la fiscalité, de la création d'un pôle financier public ou encore de fonds régionaux pour le développement des activités et des investissements.*

## ***Une nouvelle conception des finances publiques est indispensable***

Le financement des missions publiques implique d'établir une synergie entre les finances publiques et l'activité des institutions financières où l'Etat a un pouvoir d'intervention directe ou indirecte.

Cela nécessite une réforme profonde du système fiscal qui est la source majeure des fonds pour assurer les dépenses publiques. Cela suppose également d'assurer la plus grande efficacité des dépenses publiques. Cela requiert enfin d'établir un pôle financier public.

### **Élargir la définition de l'investissement public**

La distinction entre « dépenses de fonctionnement » et « dépenses d'investissement » est arbitraire.

Pour la Cgt, le critère est bien la contribution de chaque euro dépensé au développement humain durable, au renforcement des capacités humaines et productives pour répondre aux besoins sociaux et économiques dans une optique de long terme.

Ainsi, par exemple, l'enseignement étant par excellence un investissement de long terme, il est inadmissible de présenter le traitement des enseignants comme une dépense de fonctionnement qu'il faudrait réduire pour satisfaire aux exigences du traité de Maastricht.

- Il est indispensable d'avoir une vision plus vaste, plus pertinente de l'investissement public.
- L'équilibre des comptes publics doit être envisagé en tenant compte de cet enjeu majeur.
- L'investissement public ainsi redéfini doit être isolé et sorti du calcul du déficit budgétaire, ce qui nécessite une modification des normes européennes.

### **Pour la plus grande efficacité des aides publiques**

Les aides accordées par la puissance publique, en particulier aux entreprises, qu'il s'agisse de versements directs ou de crédits d'impôt et d'abattements et d'exonérations, sont financées par les contribuables et donc principalement par le monde du travail.

172 milliards d'euros de « niches fiscales et sociales » pour les entreprises

Niches fiscales :

- 35 Md € : dépenses fiscales (293 mesures), soit 14 % de recettes fiscales nettes de l'État ;
- 71 Md € : mesures dérogatoires déclassées

Niches sociales (91 dispositifs) : 66 Md €, soit 15 % des recettes de la Sécurité sociale, dont 31,5 Md € sous la forme d'allègements généraux et d'exonérations ciblées.

Source : Cour des comptes, 2010

Pour assurer la plus grande efficacité de ces aides, la Cgt propose :

- Une mise à plat de l'ensemble des aides, quelle qu'en soit la forme, afin d'examiner

- l'efficacité de chaque dispositif quant aux objectifs fixés ;
- Les salariés et leurs représentants doivent :
  - être associés à la définition des objectifs et des critères d'attribution des aides ;
  - Ils doivent aussi être associés au contrôle de l'usage de ces aides.
- Établir une contractualisation et un conditionnement des aides à un certain nombre de critères (accords majoritaires sur les salaires et l'égalité femmes-hommes, etc.) avec clause de remboursement en cas de non respect.

### **Pour un impôt plus juste et plus efficace**

Le système fiscal français est complexe, injuste et peu efficace. Il pénalise les contribuables à revenu modeste et moyen, surtout à travers les impôts indirects et notamment la TVA, et favorise les revenus du capital et du patrimoine qui bénéficient de multiples réductions d'impôts et d'exonérations.

Pour remédier à ces défauts, la Cgt propose une réforme globale tant en ce qui concerne les impôts collectés par l'Etat que par les collectivités.

#### Impôt sur le revenu et le patrimoine

- Augmenter le nombre de tranches et modifier les taux pour rendre l'impôt sur le revenu plus progressif ;
- En finir avec la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- Supprimer le bouclier fiscal ;
- Renforcer la fiscalité du patrimoine :
  - Préserver et augmenter l'impôt sur la fortune (ISF) ;
  - Taxer les revenus du capital (revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers) au premier euro au barème progressif.

#### Impôts indirects

- TVA
  - Réduire le taux en profitant des marges autorisées dans le cadre européen (taux normal de 15 %) ;
  - Élargir le nombre de produits de première nécessité soumis au taux réduit ; envisager l'absence de taxation.
  - Établir des mécanismes de contrôle pour vérifier que la baisse de la TVA conduit à la baisse des prix.
- Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
  - Désindexer la TIPP par rapport aux variations spéculatives du prix du pétrole et des taux de change ;
  - Taxer des surprofits des compagnies pétrolières (Total : 10,6 mds € de résultat net en 2010).

#### Impôt sur les sociétés

- Moduler les taux d'imposition en fonction de l'usage des bénéfices :
  - Taux réduits pour les sociétés qui réinjectent les bénéfices en investissement, emploi, formation, recherche-développement... ;
  - Taux majorés pour celles qui distribuent les bénéfices aux actionnaires.
- Au niveau européen :
  - Mettre en œuvre des coopérations renforcées en matière d'assiette et de taux ;

- l'harmonisation des taux devant tenir compte des différences des systèmes de protection sociale ;
- Remplacer la règle de l'unanimité en matière fiscale par celle de la majorité qualifiée.
- Au niveau mondial :
  - Établir une taxe sur les transactions financières à hauteur de 0,05 % des volumes échangés.

### Impôts locaux

- Taxe d'habitation
  - Réviser les valeurs locatives cadastrales datant de 1970 et aujourd'hui obsolètes ; cette révision doit être menée par des agents de l'État ;
  - Intégrer dans le calcul de la taxe d'habitation les revenus déclarés avant les exonérations et déductions ; ces revenus peuvent compter pour moitié dans le calcul de la taxe d'habitation.
- Taxe foncière
  - Moduler les taux en tenant compte des situations :
    - une exonération de 10 ou 15 ans pour les primo accédants à la propriété détenteurs de prêts aidés,
    - des taux plus élevés de taxe foncière pour les immeubles loués ;
  - Supprimer les exonérations et surtaxer les logements volontairement non loués ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
  - Moduler la taxe en fonction des charges de famille ;
  - Repenser l'assiette de la TEOM des entreprises.
- Taxes locales sur les entreprises
  - Revenir sur la « Contribution économique territoriale » (CET), instaurée suite à la suppression de la taxe professionnelle.
    - A défaut, dé plafonner la CET par rapport à la valeur ajoutée ;
  - Créer une « taxe pour l'emploi et le développement solidaire des territoires » :
    - cette taxe doit être présentée dans un cadre pluriannuel pour créer un cadre stable pour l'activité des entreprises ;
    - moduler les taux en fonction du ratio masse salariale / valeur ajoutée
    - intégrer dans le calcul de la taxe, des critères sociaux et environnementaux

### **Assurer l'autonomie financière des collectivités (locales et territoriales)**

Cette autonomie doit favoriser et s'appuyer sur un développement solidaire des territoires, ce qui implique de leur assurer :

- Des ressources suffisantes et pérennes ;
- La maîtrise locale de la fiscalité et des dépenses.

L'État doit assumer toute sa responsabilité vis-à-vis des populations et des territoires en améliorant l'efficacité des mécanismes de dotations et de péréquations :

- Revenir sur le gel des dotations de l'État versées aux collectivités locales ;
- Mettre en place un système de péréquation plus efficace, en fonction des critères sociaux, afin de réduire les inégalités territoriales.

## **Créer un pôle financier public**

Il s'agit de la mobilisation commune de différentes institutions financières autour d'un service public de l'épargne et du crédit, au service de la croissance et de l'emploi.

Il s'agit également de permettre à la puissance publique d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques avec une visée de long terme.

### **Missions du pôle financier public**

- Contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie :
  - le soutien d'une nouvelle politique industrielle ;
  - le financement des PME-TPE ;
  - le soutien des secteurs et des entreprises en difficulté ;
  - le soutien des actions en faveur du développement durable (économies d'énergie, énergies renouvelables...) ;
  - contribuer au financement des collectivités territoriales et le soutien de l'aménagement solidaire des territoires.
- Diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques :
  - permettre à tous les habitants de se constituer une épargne et de garantir la sécurité de celle-ci, ce qui pose la question de l'usage de cette épargne :
    - Livret A, Livret de développement durable, LEP, PEL... ;
    - Fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (fonds des régimes de retraite, consignations, dépôts juridiques...).
  - Créer de nouveaux supports, plus compatibles avec les missions du pôle financier public, par exemple un livret « emploi-industrie ».
- Assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers :
  - assurer à tous, et particulièrement aux populations les plus fragiles, un accès convenable aux services financiers :
    - droit au compte,
    - accès aux moyens de paiement et au crédit...
  - promotion de la prévoyance, sans se substituer aux réseaux existants :
    - rendre effectif le droit à l'assurance pour tous,
    - contribuer au financement de la trésorerie des organismes de Sécurité sociale,
    - participer à la réassurance du secteur mutualiste ou des institutions de prévoyance collective.

### **Modalités de l'intervention du pôle financier public**

- Distribution des crédits ;
- Aides et garanties ;
- Participation au capital des entreprises en difficulté.  
Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de socialiser les pertes mais d'intervenir sur les choix de gestion de ces entreprises.

En tout état de cause, cette possibilité ne doit pas servir de prétexte pour le changement de statut, l'ouverture du capital voire la privatisation des établissements.

### **Périmètre du pôle financier public**

Il ne s'agit pas de créer une « méga banque » publique ou parapublique.

Les établissements en question resteraient juridiquement distincts.

Il s'agit de mettre en réseau les moyens des établissements dans lesquels la puissance publique préserve une influence certaine, directement ou indirectement, l'objectif étant d'établir une cohérence et de rendre (plus) efficace l'intervention de la puissance publique et ces établissements.

Le pôle financier public aurait donc deux types de composantes :

- Les établissements financiers proprement dits : la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, UbiFrance, l'AFD, la CNP, l'IEDOM et la Coface.
- Les institutions créées par l'Etat pour assurer des financements spécifiques : Fonds stratégique d'investissement, la Société des participations de l'État, la Société de financement de l'économie française.

### **Organisation et la direction du pôle financier public**

- Une structure d'orientation nationale, avec une double mission :
  - décider des orientations ;
  - suivre les résultats.
- La composition de la structure d'orientation :
  - responsables des établissements en question ;
  - élus, nationaux et locaux ;
  - représentants de la société civile
    - salariés : il s'agit bien des confédérations selon les règles de la représentativité
    - associations...
- Des structures du même type devraient aussi être créées au niveau régional.
- Il conviendrait également d'envisager des relais européens.

### ***Créer des Fonds Régionaux pour le développement solidaire des territoires***

Complémentaire à la création d'un pôle financier public, cette proposition vise à impulser au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité à deux niveaux : d'une part, entre les territoires, d'autre part, entre les entreprises et leur lieu d'implantation.

Mis en place au niveau des territoires (la région par exemple), ces fonds financeraient des projets de développement des entreprises créatrices d'emplois, en cohérence avec des projets territoriaux : financement des investissements, innovation, recherche et développement, qualification des salariés.

Les financements seraient accordés sous le contrôle des représentants des salariés, en s'appuyant sur les Comités d'entreprise.

Ils pourraient être financés par une partie des aides à l'emploi, certaines subventions européennes, une contribution des entreprises, une mobilisation d'une partie des budgets pour la formation professionnelle et par des concours du pôle financier public. Enfin, des dispositifs pourraient être créés afin d'affecter une partie des ressources provenant de l'épargne salariale.

Six objectifs sont poursuivis au moyen de la création de ces fonds régionaux :

- Favoriser la dynamique de complémentarité des projets locaux.
- Favoriser la coopération entre les entreprises.
- Favoriser la solidarité entre les groupes et les tissus économiques locaux.
- Favoriser un usage transparent des aides publiques accordées aux entreprises.
- Mobiliser les fonds disponibles, y compris l'épargne, au service de l'emploi et des activités.
- Rendre plus efficace les mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités.

Pour la CGT, la réinvention et la refondation des politiques publiques, des services publics, des finances publiques et plus largement encore des moyens de financement, sont constitutives des réponses devant être apportées à la crise systémique.

Loin de limiter son intervention à la critique nécessaire des réformes initiées au titre de la Révision Générale des Politiques Publiques, de la Réforme de l'Administration territoriale de l'Etat, de la Réforme des Collectivités territoriales, de la Revue Générale des Prélèvements Obligatoires, la CGT propose des revendications et des propositions alternatives s'inscrivant dans son projet syndical de création d'une société assurant, dans ses dimensions territoriales, nationales et internationales, un développement humain durable.

La Confédération Générale du Travail, avec ses organisations territoriales (Unions locales, Unions départementales, Comités Régionaux) et ses fédérations professionnelles, appelle l'ensemble du monde du travail à s'inscrire, y compris dans des cadres les plus unitaires possibles, dans une campagne pour le développement des politiques et des services publics au service de cette ambition.

## COMMISSION MISSIONS PUBLIQUES, SERVICE PUBLIC, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, FISCALITE, FINANCEMENT

### SERVICES PUBLICS ET CONTRAT SOCIAL

#### I - Quelles finalités au contrat social ?

La crise financière historique de 2008, qui s'est instantanément prolongée en une grave récession économique et en crise des finances publiques, apporte de nombreux enseignements et appelle de profondes transformations.

La démonstration est faite de l'inanité du dogme central du libéralisme économique, selon lequel la soumission des sociétés au marché et aux logiques marchandes serait la voie unique du développement économique et humain.

Au contraire, les déréglementations et les privatisations qui ont formé la base des politiques publiques depuis les années 1980, visant à endiguer la croissance des services publics, à diminuer la fiscalité sur le capital et les plus hauts revenus, ont conduit à un accroissement considérable des inégalités sociales et à des instabilités économiques dont les salariés sont les premières victimes.

En voulant ériger l'individualisme, la compétitivité et la concurrence au rang des valeurs du monde moderne, les tenants du libéralisme ont en réalité provoqué de considérables dégâts économiques, sociaux et humains.

L'actuelle crise a mis à l'ordre du jour une véritable restructuration de la répartition des richesses. Mais l'ambition de la construction d'un véritable développement humain durable soulève bien d'autres enjeux.

- La répartition des richesses doit non seulement être guidée par une authentique justice sociale, mais aussi viser une nouvelle dynamique de développement. La justice sociale, le développement humain, la préservation des ressources et de l'environnement pour les générations futures appellent à ce que l'intérêt général et les objectifs de long terme dominent la logique du marché. À cet égard, la place du service public dans notre société, le rôle et les missions des services publics sont des enjeux d'avenir et des questions déterminantes très actuelles.
- Il ne s'agit pas de reconquérir une place des services publics qui aurait été prétendument perdue.

Certes, les dogmes du libéralisme et les revendications patronales ont porté des coups importants aux services publics durant les trois dernières décennies. Par exemples :

- ✓ Les services publics de l'administration et du développement humain (finances publiques, santé, école, recherche et ingénierie publique, emploi et formation, justice, prévention et sécurité, etc.) ont subi des limitations de leurs moyens

budgétaires, l'introduction de critères de rentabilité, l'externalisation d'activités, la précarisation de l'emploi ;

- ✓ Les grands opérateurs publics ont pour les uns été privatisés, pour les autres soumis à la déréglementation et à la concurrence marchande au nom de la construction européenne.....
- ✓ Plus généralement, les missions du service public ont été transformées et dénaturées. Il en a ainsi, par exemple, dans l'éducation nationale où les programmes scolaires ne visent plus l'émancipation et l'ascension sociale).

Mais cela n'a pas empêché la poursuite de certaines formes de développement du service public. Ainsi, durant ces trois décennies, l'emploi a progressé dans les trois versants de la Fonction publique - Etat, territoriale, hospitalière - faisant la démonstration que les révolutions technologique et informationnelle ne reposent pas seulement sur le développement de l'innovation privée mais aussi sur celui d'organisations collectives.

**La tendance lourde, ce n'est pas la régression des services publics, mais leur développement.**

La crise a confirmé que les services publics faisaient fonction d'amortisseur des conséquences sociales, territoriales mais aussi environnementales les plus négatives à tel point que l'intervention publique est, aujourd'hui, non seulement acceptée mais recommandée y compris au niveau international. Son champ et ses dispositifs d'organisation sont au cœur du débat.

D'une certaine manière, l'aveuglement, la brutalité et l'opacité dans laquelle sont prises les décisions de la révision générale des politiques publiques (RGPP) poursuivie par le gouvernement Sarkozy démontre qu'elle se situe en réaction à cette tendance lourde. Ce même constat peut être porté sur les décisions prises par les Agences Régionales de Santé (ARS).

**Loin de concevoir une action de défense des services publics venant en réaction aux politiques libérales, il s'agit pour la CGT d'engager une action de promotion des services publics s'inscrivant dans un besoin historique de leur développement.**

## **II - Les limites et les dangers du contrat social proposé par le Gouvernement**

La croyance selon laquelle le marché est capable de s'autoréguler et de réguler les rapports humains est ébranlée. Le Président de la République a annoncé la recherche d'un nouvel équilibre entre l'Etat et le marché<sup>1</sup> mais cette intervention des Etats ne serait que temporaire se limitant à remettre en marche l'économie. Il ne renonce pas

---

<sup>1</sup> Discours de Nicolas Sarkozy en septembre 2008

à refonder un contrat social plus libéral à partir des constats dressés et des perspectives clairement explicitées dans ces interventions publiques<sup>2</sup>.

Les exigences sociales, économiques et environnementales qui s'expriment, les enseignements de la crise, le discrédit gouvernemental constituent les leviers pour, dans un même mouvement, contester le projet de société qu'il ambitionne et imposer des politiques publiques respectueuses des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité constitutives de la République et visant le développement humain durable.

### III - L'indispensable renouvellement de l'organisation et de la gestion publique

#### Une vision ambitieuse et contemporaine

La CGT porte une autre vision de l'intervention des pouvoirs publics, du contrat social à construire avec et sous le contrôle des salariés et des acteurs économiques et sociaux. Tout d'abord, contrairement à une idée perfidement distillée, le « statu quo » ou le fétichisme des « 30 glorieuses » ne sont pas à l'ordre du jour. C'est une vision contemporaine, ambitieuse, prenant en compte les réalités sociales et territoriales, qui fonde la conception que porte la CGT lorsqu'elle appelle à un renouvellement de l'organisation et de la gestion publique.

Pour la CGT, celles ci doivent être guidées par l'intérêt général et non pas la satisfaction des intérêts égoïstes de la minorité constituée par les détenteurs du capital et les maîtres des marchés financiers.

Partant des attentes, des besoins immédiats et futurs des citoyens, des usagers et des personnels, l'évolution des services publics et des politiques publiques est une nécessité.

L'objectif poursuivi est de conduire des politiques publiques socialement et économiquement efficaces en lien avec les niveaux territoriaux pertinents, au plus près des salariés et des citoyens et en sollicitant leur intervention dès leur élaboration et pour leur évaluation.

Ces politiques publiques doivent tout à la fois assurer une juste redistribution sociale des richesses produites par le travail, et une cohérence dans les projets de développement économique avec des politiques fiscales, financières et monétaires adaptées.

---

<sup>2</sup> « Il y a aujourd'hui trois certitudes : le système n'est pas tenable financièrement, il décourage le travail (...); enfin, il n'assure pas l'égalité des chances. » ..... L'organisation sociale française produit aujourd'hui plus d'injustice que de justice (...). Il faut en changer. » « C'est un nouveau contrat social, profondément renouvelé, profondément différent, que nous devons élaborer ensemble », fondé sur « le travail, le mérite et l'égalité des chances » et renouant « avec les principes de justice et d'efficacité ».

## **Revitaliser le concept d'Etat Nation**

Cela suppose de revitaliser le concept d'Etat Nation dans le cadre d'une autre conception de la construction européenne, de redonner à la sphère publique les moyens de redevenir un acteur économique de premier plan, de refonder l'administration et l'action publique.

Au niveau européen, le principe de subsidiarité réaffirmé par le Traité de Lisbonne doit être affirmé et préservé. Contrairement à ce que prétendent les Gouvernements, chaque Etat peut définir le champ et l'organisation de ses services publics. Des tentatives existent pour y déroger mais des résistances s'organisent. Ainsi, dans un avis du Conseil Economique et Social Européen du 15 septembre 2010 sur le thème « *De quels Services d'Intérêt Général avons-nous besoin pour répondre à la crise* »<sup>3</sup> ce principe de subsidiarité dans l'organisation et le financement des services qui répondent à un intérêt général et des besoins fondamentaux est considéré comme essentiel dans l'élaboration d'un socle de règles communes à tous les services d'intérêt général dans l'Union Européenne.

De nouvelles régulations publiques aux niveaux français, européen et mondial doivent être recherchées réduisant le pouvoir du marché et des puissances financières au bénéfice de la puissance publique et des Etats.

### **L'intérêt général mérite un vrai débat public**

Quel doit être le rôle de l'Etat? Quel doit être le champ de ses missions? Des conceptions divergentes s'expriment sur le périmètre du champ des responsabilités et des interventions de l'Etat et des pouvoirs publics.

Pour la CGT, ce champ est loin de pouvoir se réduire à ses missions régaliennes. Cela pose la question essentielle de la définition et de la concrétisation de l'intérêt général.

L'impact des réponses apportées sur le choix de société, sur les salariés et les citoyens, mérite l'organisation d'un véritable débat public organisé à partir d'une évaluation contradictoire des conséquences des politiques conduites et des options en présence.

Par exemple, l'affaire du « médiateur » a de nouveau mis sur la place publique la connivence entre les pouvoirs publics et l'industrie pharmaceutique. Or, le processus de mise sur le marché et la fixation des prix des médicaments relevaient jusque dans les années 1980 d'une Direction d'une administration d'Etat à laquelle s'est substituée

---

<sup>3</sup> 119 pour – 11 contre – 4 abstentions

l'agence du médicament. La privatisation de l'expertise a été synonyme de perte de son indépendance.

L'effectivité de la démocratie en général ainsi que l'instauration d'une nouvelle démocratie sociale se trouvent posées. Cela appelle d'engager, sans attendre, des concertations de qualité associant l'Etat, les organisations syndicales de salariés, le patronat, les collectivités territoriales, le secteur associatif. Dans ce cadre, des droits et des moyens « interprofessionnels » doivent être reconnus aux organisations syndicales de salariés.

### **Suspendre les restructurations en cours**

Dans l'immédiat, il convient de suspendre les réorganisations structurelles et fonctionnelles qui affectent l'ensemble des administrations d'Etat et des services publics et de stopper les suppressions d'emplois.

### **IV - Les Etats, seuls, ne sont pas garants de l'intérêt général**

Les fonctions de régulation économique et de redistribution sociale, issues du contrat social résultant du Conseil National de la Résistance, considérées comme garantes de la croissance économique et du progrès social ont été réduites pour ouvrir aux marchés de nouveaux espaces de rentabilité financière.

Le rôle de l'Etat s'est transformé pour devenir un levier essentiel dans l'organisation spatiale et sociale de cet espace conquis par les puissances financières. Ce n'est pas moins d'Etat, mais un autre Etat au service de stratégies privées qui s'est imposé sous l'influence du MEDEF et des forces libérales.

Sa principale traduction en est la dévalorisation de la place du travail humain.<sup>4</sup>

L'Etat a perdu la maîtrise d'une série de leviers d'action économiques

- Outil monétaire : la responsabilité de la politique monétaire a été transférée à la banque centrale européenne ;
- Outil budgétaire : la politique budgétaire reste encadrée par les contraintes liées à une conception de la construction européenne ;
- Abandon de ses fonctions d'opérateur économique : privatisation de pans entiers de services placés sous le contrôle et la gestion de la puissance publique (France Télécom, EDF-GDF, SNCF-RFF, autoroutes, etc.), réduction de la participation et de l'intervention de la puissance publique dans des entreprises industrielles (filiales automobile, aéronautique, etc.), auxquels s'ajoute la généralisation des délégations de missions de services publics à des opérateurs privés dans les collectivités territoriales ;

---

<sup>4</sup> Cf expression de la CGT sur ce sujet

- Création des autorités administratives indépendantes (AAI)
- Des outils prospectifs comme le commissariat au Plan ont disparu alors que ses missions, ses compétences, sa composition, ses espaces de concertation avaient leur utilité pour que l'Etat puisse définir des projets cohérents et de long terme par opposition au « court-termisme » caractéristique de ces dernières années.

Dans le même temps, au nom de la réduction des déficits publics, la contraction de la dépense publique, sans s'interroger ni sur son efficacité ni sur les sources de recettes nouvelles, a été le fil conducteur d'une série de réformes complémentaires et cohérentes dont :

- La loi organique relative aux lois de finance (LOLF),
- La révision Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO)
- La révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)
- Les nouvelles modalités d'élaboration de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

De nouvelles séquences se dessinent.

- Il en est ainsi, en France, avec la tenue, depuis le premier semestre 2010, de plusieurs conférences nationales relatives aux finances publiques dont le seul objectif reste de réduire les déficits publics.
- Au niveau européen, les Etats s'orientent vers la mise en place d'une nouvelle gouvernance visant le renforcement du contrôle sur les budgets nationaux et le conditionnement des subventions de l'Union Européenne au respect d'une « saine discipline budgétaire ».

Ce contexte général confirme l'incapacité des Etats et des pouvoirs publics d'être, seuls, garant de l'intérêt général.

**Il conforte l'exigence d'innover dans de nouvelles formes de gouvernance, de construire une démocratie sociale renouvelée.**

#### **V - Quelles finalités aux politiques publiques ?**

Elles doivent relever les défis sociaux, économiques et environnementaux contemporains, assurer l'effectivité des droits fondamentaux, tout ce qui est indispensable au développement humain.

C'est le sens, voire l'essence, du Service Public, d'ailleurs consacré par le principe de mutabilité.

Les politiques publiques doivent répondre à des besoins clairement et collectivement identifiés et s'inscrire dans un projet global de développement humain durable.

Garantir la cohésion sociale, favoriser le «mieux vivre ensemble », sont les objectifs qui doivent les guider.

Le creusement des inégalités sociales et territoriales, l'explosion des phénomènes d'exclusion sociale, professionnelle et culturelle, l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux, le défi démographique ainsi que les questions environnementales appellent à des mesures urgentes s'inscrivant dans une vision prospective d'organisation de la société.

Avec l'impulsion et l'organisation de sa campagne pour la promotion des services publics, la CGT entend investir tous les terrains, faire valoir ses conceptions et ses propositions revendicatives.

## FICHE OUTIL

### SERVICE PUBLIC ET MODE DE VIE

Les services publics ont pour objectif la réponse aux besoins individuels et collectifs en vue d'assurer le plein exercice des droits fondamentaux<sup>5</sup>. Leur périmètre et leur définition doit donc intégrer une étude précise et évolutive des modes de vie.

C'est particulièrement indispensable dans une période où l'organisation du travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (les temps sociaux) évolue fortement :

- Le temps passé au travail évolue. De plus en plus fréquemment, sous l'influence des aspirations individuelles ou collectives, des nouvelles technologies ou d'une volonté d'organiser autrement la production, l'articulation entre vies professionnelle et personnelle devient plus floue et perméable. La prise en charge syndicale de cet état de fait est complexe, car cette perméabilité est source de souffrance pour certains salariés, et au contraire une aspiration pour d'autres, en fonction de l'âge, du type de métier, ou des conditions de vie. Syndicalement, nous devons d'abord vérifier quelles sont les conséquences de ces nouveaux modes d'organisation sur les relations sociales, et singulièrement pour l'organisation collective des salariés. L'enjeu est donc d'examiner :
  1. Si les « choix » correspondent à une réelle aspiration ou à une solution « individuelle » trouvée aux carences de la société dans son ensemble.
  2. Si l'aspiration à mener de front une vie professionnelle, familiale, sociale, syndicale ... est si nouvelle ? Les familistères fin XIXème, les villes-usines du 20e siècle permettaient en un même lieu l'exercice de ces différentes facettes d'une vie sociale, source d'une réelle émancipation. Toute la complexité tient dans notre capacité à gérer la mutation de cette organisation « spatiale » vers une organisation guidée par le « temporel ».
  3. Au final, dans cette mutation, quels services publics permettront un réel progrès social pour l'individu comme pour le groupe.
- Le développement des villes, l'accroissement des temps de transport, l'accélération des temps et modes de production modifient en profondeur les

---

<sup>5</sup> Liste des droits : droit à l'éducation et à la formation, à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication

conditions de travail et de vie. L'urbanisation peut être source de souffrance, comme en témoigne le développement de pathologies liées à l'exclusion, le surmenage ou encore la précarité. Cette problématique intéresse, sous l'angle des services publics, l'organisation syndicale à plusieurs titres :

1. Quelle est l'organisation territoriale la plus à même de permettre une organisation sociale épanouissante ?
  2. L'organisation des services publics correspond-elle aux enjeux actuels ? Ne faut-il pas réfléchir au développement, voire à la création, de services publics veillant à limiter les effets négatifs d'une vie accélérée ?
  3. Comment se saisit-on des opportunités pour porter des propositions visant à améliorer conditions de vie et de travail ? Revendiquer et investir les Plans de déplacements d'entreprises, de zones d'activités, les plans de déplacements urbains, exiger des ARS une organisation de la santé répondant aux besoins identifiés sur le territoire et non à des objectifs comptables, exiger que les choix d'implantation des entreprises ou d'organisation territoriale intègre en premier lieu l'identification des conséquences pour les salariés et donc l'organisation adéquate des services publics, ... sont autant de pistes, il en existe bien d'autres !
- La Cgt revendique que l'égalité femmes/hommes devienne une réalité. Les femmes sont les premières à subir temps partiel contraint, horaires décalés, retrait du marché du travail. Les choix se font le plus souvent par défaut : modes d'accueil des enfants insuffisants ou inexistantes, transports inadaptés, articulation difficile entre vie familiale et vie professionnelle, ... conditionnent des choix professionnels pour le moins contraints ! Les services publics doivent être organisés pour permettre le retour à l'emploi auquel aspire la plupart d'entre elles. Plusieurs pistes méritent d'être explorées :
1. Comment réfléchit-on la prise en charge de la petite enfance (voir développement du Service Public de la petite enfance) ? Comment des rythmes scolaires répondant aux besoins des jeunes vont-ils s'harmoniser avec les services d'accueil et les contraintes professionnelles des parents ?
  2. Quel service public créé pour la prise en charge des personnes perdant leur autonomie ? (nous savons que les politiques de soins et de la fourniture de services de soins en faveur des personnes à charge sont également liées à l'accomplissement de l'égalité Femmes/hommes. Le manque de services de soin accessibles, abordables et de qualité pose et

va poser des problèmes très similaires aux femmes du fait que ce travail de soins est en grande majorité accompli par les femmes bénévolement ou dans des relations professionnelles informelles.)

3. Adapter l'organisation des services publics aux lieux d'habitation, de travail ou intermédiaires.
4. La responsabilité sociale de l'entreprise ne s'arrête pas aux murs de celle-ci. Ne faut-il pas que les temps ou l'organisation du travail permettent l'exercice d'une vie sociale ou citoyenne? Est-il juste de pointer une amplitude d'ouverture insuffisante des services publics? Ne faut-il pas renverser la question et intégrer ces paramètres dans l'organisation de l'entreprise? Il s'agirait alors de convaincre ses dirigeants qu'ils ont tout intérêt à militer pour une organisation des services publics qui satisfasse aussi les intérêts de l'entreprise par une amélioration des conditions de vie et donc de travail de ses salariés.

A noter que les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter sur certains emplois les conduisent à proposer des services (logement, communication, transport, garde d'enfants...), mieux adaptées aux besoins des salariés concernés, ou encore à subventionner les travaux et tâches domestiques. L'idée d'élargir cette possibilité à beaucoup plus de salariés doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation, la qualification et au financement de ces services qui, de fait, participent aussi à favoriser une meilleure articulation vie familiale et vie professionnelle.

## FICHE OUTIL

### SERVICE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

La Cgt a fait du développement humain durable l'un des axes essentiels de son dernier congrès. Le développement humain durable repose sur trois piliers : économie, social et environnement. L'objectif est d'imaginer un mode d'organisation sociale où ces trois piliers n'entrent pas en concurrence mais au contraire interagissent harmonieusement pour permettre ce développement humain durable pour lequel nous militons.

Lier services publics et environnement constitue un enjeu pour deux raisons :

1. Les services publics sont essentiels à une politique environnementale ambitieuse, tout en étant un atout économique irremplaçable et facteur de cohésion sociale. Quelques pistes de réflexion :
  - Le mode d'organisation des transports, quantitativement et qualitativement, est un levier déterminant dans la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre.
    - Le développement des transports collectif : l'aspiration à choisir ce type de transports au détriment de la voiture particulière est partagée par nombre de salariés. Cela nécessite une réelle volonté d'organiser et développer les transports collectifs pour qu'ils répondent aux besoins des salariés et citoyens. Cela passe aussi par de réels moyens donnés aux entreprises de transports publics. Les plans de déplacements urbains ou d'entreprises sont autant d'occasion pour la Cgt de porter nos exigences en matière de déplacement.
    - Le transport de marchandise : rebâtir un service public de transport de marchandise, à partir de l'activité « fret » de la Sncf, est essentiel pour combattre le « tout routier » et promouvoir au contraire le mode ferroviaire.
  - L'énergie : sécurité, réponse aux besoins, égalité d'accès, investissement dans la recherche pour promouvoir d'autres sources d'énergie, sont autant de raisons pour affirmer que l'énergie doit pouvoir échapper aux logiques concurrentielles.

- L'eau n'est pas une marchandise ! Ce slogan, la Cgt le reprend à son compte : le droit et l'accès à une eau de qualité, partout, et dans de justes conditions tarifaires est un véritable impératif.
- Urbanisme et logement : le Grenelle de l'environnement porte des exigences en matière de politique d'aménagement de l'espace, de construction de l'habitat et de rénovation, dont l'isolement. Le logement social doit bien entendu répondre aussi à cette mise aux normes. Celle-ci ne peut se faire aux dépens des habitants.
- Une vraie prise en compte des enjeux environnementaux nécessite un développement des services publics assurant contrôle et prévention, comme ceux assurés par exemple les douanes ou les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes.
- Enfin, les services du MEEDDM, qu'ils soient centraux ou territoriaux jouent un rôle très important en matière d'expertise, de mesure, d'élaboration de politiques environnementales, de soutien à la décision publique ou de mise en œuvre des décisions du Grenelle, par exemple. Ceci nécessite de ne pas évacuer la question de leurs moyens.

2. Leur mode d'organisation et de fonctionnement engage la responsabilité publique en matière environnementale, par exemple :

- L'implantation des services publics doit aussi se réfléchir à partir du temps de déplacement nécessaire pour les atteindre.
- La rénovation des bâtiments publics et leur mise aux normes énergétiques, ou encore concernant le désamiantage, doit se faire rapidement, dans l'intérêt des usagers et des salariés.
- Les politiques menées en matière de restauration collective, par exemple dans les hôpitaux ou les écoles, sont autant de moyens de décliner une ambition en matière alimentaire (circuits courts, agriculture biologiques, ...)
- Si l'environnement est un enjeu sociétal fort au niveau national, il l'est aussi au niveau local ! La gouvernance à 5 associant puissance publique, élus, représentants des salariés, des entreprises, et des associations doit donc aussi se décliner en territoires. Les marchés publics doivent comporter des clauses de conditionnalités sociales et environnementales

- Enfin, la réflexion autour des indicateurs de développement intégrant des dimensions sociales, économiques et environnementale doit être poursuivie. Les expériences menées dans certains territoires par les services de l'INSEE méritent d'être encouragées.

Bien entendu, des politiques environnementales nécessitent des financements adaptés, au-delà de nos propositions générales de réforme de la fiscalité, la Cgt est favorable à une fiscalité énergétique et environnementale, socialement acceptable.

L'aspiration des salariés à vivre et travailler dans un environnement sain et stable est forte. Ils ont leur mot à dire et doivent pouvoir disposer de droits nouveaux pour les exprimer.

## **FICHE OUTIL**

### **Culture et service public**

Le service public de la culture est confronté aux transformations que lui fait subir la révision générale des politiques publiques, à la réduction des ressources des collectivités territoriales, mais aussi à la marchandisation de la culture et à la transformation accélérée des modes de diffusion de la culture.

Dans le même temps où la tendance à l'individualisation et au consumérisme se développe, émergent des territoires des formes nouvelles de création culturelle, d'engagement citoyen porteuses de nouvelles potentialités.

Face à des intérêts financiers qui voient dans la culture une source de profit et un outil d'attractivité, les politiques publiques ont une responsabilité grandissante dans la préservation, le développement de la culture dans toutes ses dimensions.

### **Evolution des politiques publiques**

Les années de décentralisation et d'organisation de l'intercommunalité ont vu une progression importante des dépenses culturelles des collectivités territoriales qui, en 2006 faisaient jeu égal avec le ministère de la culture (environ 7 milliards selon les derniers chiffres connus).

C'est cet engagement qui a conduit le législateur à exclure la culture (comme le sport et le tourisme) de la règle imposée par la réforme des collectivités territoriales de suppression de la clause de compétence générale : la culture pourra continuer de faire l'objet de financements croisés Etat/collectivités.

Pour autant, de profondes inégalités d'accès à la culture persistent : inégalités entre catégories sociales, inégalités entre territoires.

Le ministère de la Culture et ses opérateurs sont soumis à la RGPP, qui, réduisant les engagements de l'Etat incite à la privatisation, au partenariat public-privé, au mécénat, voire à l'abandon de certaines missions.

Les champs d'intervention des politiques publiques culturelles sont nombreux. Citons notamment :

#### **Le patrimoine**

Issue de la Révolution française, la politique du patrimoine s'est progressivement élargie et concerne aujourd'hui les monuments historiques, les richesses artistiques et archéologiques, les sites industriels, les sites naturels, le patrimoine immatériel..... Les tentatives de transfert aux collectivités territoriales ont été limitées. Mais les collectivités territoriales possèdent et entretiennent de nombreux musées et monuments.

Face au coût de ces engagements et à la diminution des ressources, la risque est grand de voir confier tout ou partie de ces missions à des opérateurs privés

en recherche de rentabilité, ou à des entités publiques autonomes qui devront s'autofinancer au détriment de leur mission d'intérêt général.

### **L'audiovisuel public**

La loi de mars 2009 qui a supprimé la publicité sur les antennes de France Télévisions et prévu la nomination par l'exécutif des Présidents des chaînes publiques et de Radio-France met le service public en péril et sous contrôle. Pourtant, un financement majoritairement public et pérenne est la condition lui permettant d'assurer ses missions en termes de contenu de programmes et d'indépendance comme d'innovations technologiques et d'investissements. Ce qui permet de conforter l'exigence de production en interne, en opposition aux pratiques d'externalisation qui font le lit de la précarité et du moins disant social au détriment souvent de la qualité.

### **L'enseignement artistique**

L'essentiel de l'enseignement artistique initial est dévolu aux collectivités territoriales qui organisent les conservatoires régionaux et départementaux (137 établissements pour environ 150 000 élèves) et les écoles municipales (283) à côté d'une multitude d'initiatives d'associations, tandis que le ministère de la culture contrôle les diplômes délivrés et l'enseignement supérieur.

La réduction des moyens de l'Education Nationale va encore affaiblir un enseignement depuis longtemps parent pauvre de notre système éducatif. Avec ses appels d'offres sur les politiques d'éducation artistique et culturelle, le ministère poursuit une logique de projets qui confine de fait à un nouvel élitisme et non à une ambition de démocratisation et de démocratie culturelle. Une politique ambitieuse d'éducation artistique et culturelle passe par la formation et la titularisation d'enseignants artistiques, l'intégration dans les programmes scolaires dont les rythmes seraient réformés et par sa complémentarité avec l'accueil des artistes à l'École.

### **La lecture publique :**

La bibliothèque, aujourd'hui devenue souvent médiathèque est l'équipement culturel le plus présent dans les territoires : il existe 4313 établissements qui ont prêté en une année

94 millions de livres, 16 millions d'autres supports (DVD, Cdrom....) à près de 6 millions d'inscrits.

C'est un investissement important des communes surtout, mais aussi des départements avec les bibliothèques départementales et les bibliobus qui interviennent en milieu rural.

L'Etat participe aux investissements et organise une politique du livre pour soutenir ce secteur économique auquel contribuent largement les achats publics (bibliothèques et livres scolaires)

### **Le soutien du cinéma et à l'audiovisuel**

C'est une spécificité française qui s'organise au plan national avec le centre national du cinéma et à l'audiovisuel, et dans les régions avec la création d'outils spécifiques, cet engagement a permis la création de nombreux longs métrages, il se manifeste aussi par un soutien public aux différents festivals. Ces orientations peuvent être mises en péril par les effets de la RGPP, mais aussi par la Commission Européenne qui considère ces financements publics comme des distorsions à la concurrence

### **Le soutien public au spectacle vivant,**

Surtout mis en œuvre à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a permis de créer un réseau de scènes très développé, couvrant toutes les disciplines et relevant de statuts divers. Au rang des dispensateurs majeurs de cette aide, on trouve les collectivités territoriales et le ministère de la Culture. Le régime d'assurance-chômage constitue lui aussi un élément essentiel du système, les attaques qui lui ont été portées sont un frein à un développement continu de la création artistique.

### **Culture et monde du travail**

Le ministère de la Culture a parfois considéré l'accès à la culture du monde du travail comme un axe de ses politiques, un groupe de travail a même existé il y a 10 ans. L'actuel ministre, dans un récent forum considérait qu'au regard de la montée en puissance de la culture à domicile, le centre de gravité des politiques culturelles devait se déplacer et envisager des actions à conduire avec le monde du travail : « *investir les territoires du travail, agir pour que la culture ait droit de cité dans l'entreprise et mêler les forces du travail et de la création comme élément de cohésion sociale* » La CGT ne peut que partager ces perspectives, même si notre objectif final n'est pas la cohésion sociale, mais bien le développement de l'individu et son émancipation.

La question de l'accès du plus grand nombre au savoir et aux productions culturelles, inhérente aux idéaux de 1789, demeure essentielle pour apprécier les résultats des politiques culturelles. Et nous sommes loin du compte au regard des inégalités grandissantes dans notre pays.

Pour autant, le service public de la culture avec ses acquis, ses inégalités, ses reculs est un terrain de lutte essentiel. Face à la marchandisation et à la standardisation, faire de la culture un enjeu revendicatif est nécessaire et urgent dans les territoires comme dans les entreprises. C'est une composante vitale de la démocratie.

La CGT revendique une loi d'orientation pour la culture, son contenu est à construire dans les luttes avec les professionnels de la culture, dans les territoires avec les publics, dans les entreprises avec les salariés.

## FICHE OUTIL

### SERVICE PUBLIC ET PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance constitue un double enjeu pour la Cgt :

- Le cadre et les conditions de soins, d'éveil et d'éducation du petit enfant sont déterminants pour son développement et son épanouissement, et donc la réalisation du futur adulte. Investir dans leur qualité est donc un enjeu essentiel pour la société toute entière.
- L'évolution du travail, et plus particulièrement le développement massif du salariat féminin, nécessite un engagement public, sérieux et cohérent dans l'accueil des jeunes enfants. L'absence ou l'insuffisance des modes et de la qualité d'accueil des enfants ne doit plus être la raison principale du non accès ou du retrait du marché du travail.

#### **L'état de l'accueil des jeunes enfants en France.**

Aujourd'hui pour accueillir les enfants de moins de trois ans, il existe une multiplicité de prestations et d'équipements financés sur fonds publics, le tout formant un ensemble hétérogène de services. Mêmes si les collectivités territoriales<sup>6</sup> contribuent pour une bonne part à la mise en place de structures d'accueil pour les tous petits, cet accueil revêt un caractère facultatif, il dépend de la politique d'action sociale de la commune ou des intercommunalités, et du département.

Près des deux tiers des enfants de moins de trois ans seraient gardés à la maison principalement par leur mère. Les assistantes maternelles, assurent 70% de l'offre de garde par des tiers, très loin devant l'accueil collectif. Pour qu'un droit d'accueil du jeune enfant devienne effectif en 2012, il faudrait la création de plus de 350 000 places.

La décision gouvernementale de ne plus scolariser les enfants de moins de trois ans est un excellent exemple de l'ineptie et du danger de la Rgpp :

- Une vision comptable et segmentée en lieu et place d'une ambition qualitative et globale : alors même que le rapport Tabarot admet qu'il s'agit du mode d'accueil le moins coûteux pour les finances de l'Etat, la suppression de

---

<sup>6</sup> Les communes assurent la gestion des crèches municipales. Les départements ont en charge la Protection Maternelle infantile, sont responsables de la délivrance des agréments pour l'exercice de la profession d'assistante maternelle, et se prononcent sur l'habilitation des équipements collectifs.

l'accueil des deux ans sert à réaliser les objectifs budgétaires du ministre de l'Education.

- La création des jardins d'éveil, prônée par ce même rapport, constitue un nouveau désengagement de l'État au profit du secteur privé lorsque les collectivités territoriales ne peuvent ou ne souhaitent, faire face. En effet il n'y a pas de raison que des opérateurs privés ne s'emparent pas de ce nouveau et juteux marché ! Le dispositif coûterait pourtant beaucoup plus cher que de maintenir et améliorer l'accueil des deux ans à la maternelle, et serait donc profondément inégalitaire.

Tout le monde s'accorde pour affirmer que la mise en place d'un service public diversifié d'accueil des jeunes enfants faciliterait la vie des familles, permettrait une meilleure protection de la petite enfance et contribuerait grandement au développement et l'épanouissement des enfants en leur assurant un capital pour l'avenir. Cependant le contenu d'un tel service public de la petite enfance et les modalités de son organisation restent à définir précisément. Ce à quoi s'emploie la Cgt.

#### **L'urgence d'un véritable service public de la petite enfance**

Construire un service public de la petite enfance à partir de la diversité actuelle nécessite à la fois un effort quantitatif important, des débats nécessaires sur les implications des différents modes d'accueil, leur financement et sur les complémentarités à mettre en place, en fonction des besoins spécifiques des enfants et de leurs parents.

Ce service public doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- Reconnaître un droit pour tous les enfants à être accueillis et scolarisés dans des structures adaptées, avec des personnels qualifiés aux compétences reconnues.
- Articuler vie familiale et vie professionnelle en favorisant l'accès des femmes à l'emploi.
- mettre en place une continuité éducative, répondre aux besoins diversifiés des familles en favorisant l'invention de pratiques nouvelles.
- réduire les disparités territoriales.
- agir contre l'exclusion dans un contexte où la France compte un million d'enfants grandissant dans des familles vivant sous le seuil de pauvreté, et où seules 3% des familles touchant des minima sociaux sont bénéficiaires d'accueils en crèche.
- assurer un financement public important, pour lequel plaide l'enjeu de l'avenir scolaire des tous petits.
- Assurer formation et reconnaissance de la qualification des personnels intervenant dans l'accueil de la petite enfance.

# LES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES EN TERRITOIRE - LEURS INCIDENCES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES - L'APPROPRIATION ET LA DEMARCHE CGT

## INTRODUCTION

10 FEVRIER 2011

ML BERTRAND

### *Intro*

Introduire la réflexion des secrétaires régionaux sur les évolutions institutionnelles en territoire, leurs incidences sur les politiques publiques et l'appropriation et démarche Cgt n'est pas une mince affaire. Faire tenir cette présentation dans un délai raisonnable relève du défi ! Le champ de l'intervention recouvre en effet une bonne partie des orientations adoptées lors de notre 49<sup>e</sup> congrès. Ouvrir ce débat entre nous, faire le point de notre perception en territoire est pourtant essentiel, nous mesurons tous que nous sommes probablement à un tournant de l'action syndicale en régions.

Avec Pierrette et Bruno, nous allons donc tenter de gagner le pari d'une présentation synthétique en vous proposant d'abord une lecture syndicale des évolutions institutionnelles avant d'examiner l'intervention Cgt sur des politiques publiques désertées par l'Etat, et aux financements contraints.

### **1. Lecture syndicale des évolutions institutionnelles**

Dire que le paysage institutionnel a considérablement évolué au cours de ces dernières années est énoncer une évidence ! Pour autant, il ne s'agit pas d'un long fleuve tranquille, et la courbe des évolutions ressemble plus à une sinusoïde qu'à une ligne droite ! Cette sinuosité correspond à une évolution dans la conception politique du territoire, de l'Etat et du rapport entre Etat et collectivités locales.

#### ***a. Les étapes et ruptures dans l'évolution***

##### ***i. Décentralisation ...***

La Cgt a soutenu l'acte 1 de la décentralisation, facteur pour nous de réduction des inégalités, développement de la démocratie, et d'efficacité des politiques publiques en rapprochant les lieux de décision et d'exercice de celles-ci, favorisant ainsi une meilleure définition des besoins et évaluation des résultats.

Il n'en est pas de même pour la décentralisation dite Raffarin, dont l'objectif était avant tout de transférer aux collectivités des charges importantes sans une compensation adaptée et pérenne des moyens.

Si les lois de 82 et la loi constitutionnelle de 2003 constitue les deux bornes du processus de décentralisation, les étapes législatives intermédiaires (LOADT de 95, LOADDT de 99, loi Chevènement) ont aussi contribué à modifier en profondeur le paysage institutionnel français.

Mais au-delà, c'est le rapport du salarié et du citoyen au territoire qui a été bouleversé. La création des pays et des conseils de développement, les compétences attribuées à la région en matière économique ou d'aménagement du territoire, pour ne citer que quelques exemples, ont modifié les lieux d'intervention et les périmètres de l'action syndicale.

A ce stade, il est important de repreciser la distinction entre décentralisation et déconcentration : la décentralisation correspond à la volonté de confier à un niveau « infra » la décision politique, la déconcentration consiste elle à « territorialiser » les moyens nécessaires à l'exercice de l'administration publique. L'une ne va normalement pas sans l'autre puisque le bon niveau de déconcentration conditionne en théorie le succès de la décentralisation. Or la volonté politique de pousser à la décentralisation n'a pas empêché la poursuite du processus de réforme de l'Etat, initié au début des années 90 par la circulaire Rocard, dont l'objet a toujours été de resserrer le champ d'intervention de l'Etat et ses moyens d'intervention.

Et c'est dans ce contexte qu'intervient le tournant incarné par Sarkozy.

## **ii. ... Recentralisation !**

Si nous sommes d'accord entre nous pour dire que le gouvernement Sarkozy ramasse et accélère un train de réformes à l'œuvre depuis de nombreuses années, la conception de l'Etat comme pouvoir central est très différente.

Le fait même de lancer la RGPP un mois après son élection et d'en revendiquer la maîtrise en présidant le conseil de modernisation donne une indication de la volonté de Sarkozy d'incarner le pouvoir.

Au-delà de cette personnification caractéristique d'une conception autocratique, voire despotique de la responsabilité politique, RGPP, RGPO, Réforme des collectivités territoriales forment un ensemble cohérent, un projet idéologique, économique et institutionnel dont la réorganisation des services de l'Etat n'est que le bras armé.

L'objectif, clairement assumé, est bien sûr de réduire drastiquement l'action de l'Etat en territoire en réduisant comme peau de chagrin ses services déconcentrés.

Mais au-delà de cette ambition comptable, les modifications juridiques apportées à l'organisation de l'Etat en territoire visent à recentrer son action et à la mettre sous le contrôle quasi exclusif du préfet de région.

En résumé le projet politique de Sarkozy est centralisateur et libéral.

Il vise tout à la foi :

- A renforcer le pouvoir de contrôle et de tutelle de l'Etat,
- A émietter et complexifier le pouvoir local,

- A diminuer voir asphyxier les moyens et les marges de manœuvres politique et fiscale des collectivités territoriales
- A les contraindre à des partenariats financiers qui font le jeu du privé.

Vous le savez et l'expérimentez quasi quotidiennement, celui-ci est Le représentant de l'Etat en territoire, la région est d'ailleurs le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques depuis 2008. Deux conséquences à cette évolution majeure :

- Le département n'est plus considéré comme un lieu stratégique mais comme celui de l'exécution des politiques publiques, en quelque sorte la gestion de la proximité.
- Le préfet de région est le patron sur le territoire, patron de l'ensemble des services de l'Etat, mais aussi de tout ce qui concerne de près ou de loin l'action publique sur le territoire. Si certains présidents de conseils régionaux l'appellent maintenant le gouverneur, ce n'est pas un effet de style, mais bien le sentiment qu'il incarne un contre pouvoir. La coloration politique des conseils régionaux a probablement beaucoup pesé dans la décision !

Ce passage de fait d'une volonté décentralisatrice forte à une remise sous tutelle de l'Etat des territoires résulte d'une double volonté : garder la maîtrise des choix politiques au plus près du territoire tout en réduisant les moyens d'intervention de l'Etat. L'Etat devient prescripteur ... mais pas payeur ! C'est en fait le devenir de l'action publique en territoire qui est posé : l'objectif n'est plus la recherche d'un développement harmonieux, équilibré et porteur de progrès social pour tous, mais une prédétermination des territoires pour répondre au mode d'organisation des entreprises !

Doit on aller jusqu'à penser que la loi de 2003 avait aussi pour objectif d'afficher un élan décentralisateur pour mieux verrouiller les collectivités au moyen de la réforme de l'Etat et des collectivités, où s'agit-il d'une inflexion liée à approches différentes au sein de la majorité ... le débat n'est pas clos !

## ***b. Territoires ... des périmètres d'intervention en constante évolution***

### ***i. La montée du fait régional***

A l'instar des évolutions institutionnelles, l'activité des territoires est en constante évolution. La montée en puissance du « fait régional » a constitué le fait marquant de ces 10 dernières années, et ceci pour plusieurs raisons :

- En premier lieu, parce que les compétences attribuées aux conseils régionaux en matière économique les a conduit, au moyen des SRDE, mais aussi de la mobilisation d'outils financiers et stratégiques plus ou moins élaborés selon les régions, à investir ce terrain. Les entreprises ont largement profité des dispositifs offerts, des incubateurs aux plateformes logistiques. La Cgt a d'ailleurs milité, et parfois obtenu, que les aides aux entreprises, qu'elle que soient leur forme, fasse l'objet de contreparties, voire de conditionnalités : qualité et volume de l'emploi,

développement du dialogue social, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- En second lieu, la création des pôles de compétitivité répondait aussi à une volonté d'organiser les filières industrielles concernées et les organismes de recherche à partir d'une logique régionale. Mais je ne développe pas ce point qui a déjà fait l'objet de réflexions entre nous.
- En troisième lieu, la restructuration des services publics, au sens large, revêt un caractère régional certain. C'est le cas, bien sûr des services de l'Etat dont la réorganisation se fait à partir des concepts de l'inter ministérialité et de la régionalisation ; c'est aussi le cas des grandes entreprises comme La Poste, France Telecom ou EDF, qui prennent aussi une forme régionale, voire inter régionale. Ces restructurations ont donné lieu à des batailles syndicales importantes pour défendre une proximité répondant aux besoins des salariés au travail comme dans leur vie quotidienne.

Si nous avons combattu certaines organisations qui ne nous semblaient pas répondre à nos exigences en matière de développement, la place prise par les collectivités dans l'intervention publique nous a permis de peser pour que la voix des salariés et de leur représentants soit entendue par tous les décideurs locaux. Que ce soit dans les nouvelles instances de dialogue social, ou même parfois dans des organes de gouvernance plus stratégique.

Cette démarche est d'ailleurs une orientation importante du 49<sup>e</sup> congrès confédéral qui nous invite à :

-« partir des besoins des salariés là où ils sont pour promouvoir une conjugaison harmonieuse entre vie au travail et vie sociale »

- et d'autre part rappelle que « les territoires sont l'objet d'enjeux structurant non seulement la vie des salariés, mais aussi la place du travail dans notre société : santé, transports, emploi, éducation et formation, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel... Les territoires doivent donc s'affirmer comme des lieux essentiels de construction revendicative pour répondre à ces enjeux. »

## ***ii. Les régions ... entre métropoles surpuissantes et Etat fort***

La réforme des collectivités territoriales adoptée et promulguée à la fin de l'année dernière modifie considérablement les relations entre l'Etat et les collectivités, les relations entre les collectivités elles-mêmes, mais aussi les relations entre les collectivités et ce que nous pourrions appeler les acteurs sociaux, salariés, citoyens, et aussi entreprises. Pour ne pas rallonger une intervention déjà beaucoup trop longue, je propose de ne pas refaire une explication de texte de la réforme des collectivités territoriales, cela a déjà été fait, notamment dans « les acteurs de l'avis », mais d'isoler quelques faits marquants :

- Le poids financier, autant que le nouveau périmètre des métropoles, en font La collectivité de référence sur le territoire régional. Je vous renvoie à l'étude

d'impact préalable à la loi qui démontrait l'explosion prévisible des budgets (au minimum doublement des recettes et jusqu'à + 249% pour Nice).

- Les métropoles comme les pôles métropolitains, ne sont pas des collectivités de plein exercice, mais des EPCI, ce qui n'induit pas du tout le même rapport au citoyen : la désignation différée par fléchage des candidats aux élections municipales ne donne aucune lisibilité à l'électeur et favorise l'éloignement entre celui qui porte la décision et celui aux besoins duquel elle est censée répondre.
- Le développement simultané du poids des métropoles et des responsabilités du préfet de région interroge sur la place qui restera pour les régions, étranglées entre ces deux géants.
- La fin de la clause de compétence générale pour certaines collectivités rend impossible la mise en œuvre d'un vrai projet politique qui nécessite de pouvoir utiliser différents leviers ; c'est le cas de la politique de la ville, par exemple, qui doit pouvoir s'appuyer à la fois sur des compétences en matière d'urbanisme, de logement, de prévention et sécurité, économique, mais aussi sanitaires et sociales.

### ***c. Les acteurs***

#### ***i. Etat et partenaires sociaux***

Dernier volet de cette lecture syndicale, les acteurs du territoire. C'est aussi un élément important de notre réflexion.

Traditionnellement et surtout en raison de notre histoire sociale, nos interlocuteurs sont d'essence politique et économique, à partir d'un rapport de force s'exerçant au sein des entreprises. L'activité revendicative en territoire a cependant permis que la dimension territoriale entre en jeu et que de nouveaux lieux d'intervention soient investies (commission paritaires locales, CDMOSP ? ...)

#### ***ii. L'association de nouveaux acteurs***

Mais ne faut-il passer maintenant à l'étape suivante et associer de nouveaux acteurs à nos réflexions, revendications, luttes, et négociations ? La démarche d'état des lieux / diagnostic / propositions / luttes, ainsi que notre recherche d'un développement multiforme et global (développement humain durable) nous oblige à discuter avec d'autres interlocuteurs, issus d'organisations culturelles, environnementales, sociales, sanitaires, ... qui eux-aussi ont une expertise sur les territoires et cherchent à la confronter. Cette association a d'ailleurs souvent permis des luttes victorieuses !

## **2. Politiques publiques ... entre désertion de l'Etat et, financements contraints, quelle intervention Cgt ?**

"Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources". Cette citation est issue de la constitution de 58, la loi de 2004 sur l'autonomie financière des collectivités a même prévu que cette part ne pouvait être inférieure au volume constaté en 2003. La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une cotisation économique des entreprises (pour les régions 25% de la CVAE) vise à diminuer de 5 milliards (11 milliards en 2010 !) la contribution des entreprises au budget des collectivités locales. Le manque à gagner pour les collectivités fait l'objet d'une dotation de compensation dégressive (-5% par an sur 20 ans) et une nouvelle Imposition Ferroviaire sur les Entreprises à Réseau (IFER). Conclusion logique : soit les collectivités augmenteront la fiscalité des particuliers pour conserver leur autonomie financière soit elle l'a perdront ! Ces dispositifs alarmants sont complétés par la décision du gel des dotations de l'Etat.

#### ***a. Des territoires inégaux :***

Il est loin le temps du commissariat au plan ! L'heure est à la mise en concurrence des territoires ! Ce n'est bien sûr pas une logique totalement nouvelle, mais ce qui était une tendance est devenu un principe. Cette inégalité des territoires pose quelques questions :

- Le déséquilibre entre territoires ruraux et urbains s'accroît et s'apparente maintenant à une prédétermination des territoires : aux villes l'activité économique, la jeunesse, les services publics innovants ... au monde rural le Service Public « filet social », le tourisme et les retraités ! C'est un autre modèle que porte la Cgt caractérisé par une mixité sociale, la solidarité intergénérationnelle, des services publics destinés à répondre aux besoins y compris évolutifs, et bien sûr un développement économique quelque soit l'endroit où l'on vit et travaille.
- A cette inégalité intra régionale s'ajoute une très grande disparité entre les régions. Le poids économique, l'existence de filières organisées, de pôles de compétitivité, mais aussi les différences géographiques physiques (montagne, littoral, existence ou non de liaisons fluviales) ainsi que la densité des infrastructures sont facteurs de très grandes différences, accentuées par des ressources financières très inégales. Souhaitons qu'il ne vienne à l'idée de personne de coter les régions, à l'instar des états. Quoique cela nous obligerait peut-être à pousser plus loin notre réflexion sur d'autres indicateurs mieux à même de mesurer l'efficacité sociale des politiques menées, la responsabilité sociale des entreprises, le bien-être ou la qualité de l'offre culturelle pour ne citer que quelques exemples.
- Il y a fort à parier que la répartition des compétences ne se fera plus en fonction d'un cadre juridique, d'une norme, mais en fonction du rapport de force entre collectivités. Le flou induit par la loi rend possible une organisation différenciée

selon les points du territoire national ; ainsi, le poids financier de telle ou telle région conditionnera sa capacité à résister à l'attraction mécanique d'une métropole ou d'un pôle métropolitain situé sur son territoire.

## **b. Quelle place pour l'intervention syndicale ? A travers 3 exemples**

### **i. La territorialisation du Grenelle de l'environnement :**

Effective depuis mars 2009, elle a fait l'objet d'une circulaire rappelant qu'elle était essentielle à la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement. Les préfets, chargés de sa mise en œuvre, ce sont vus rappeler qu'elle devait associer collectivités, acteurs socio-économiques et société civile, et que l'ensemble des services de l'Etat devait y contribuer. Le principe d'une déclinaison territoriale de la gouvernance à 5 par la création d'un comité régional de suivi est clairement posé. Mais, vous le savez, il ne suffit pas que les choses soient écrites pour exister et les premières remontées font plutôt état de « grand-messes » et d'une organisation visant plus à informer qu'à créer les conditions d'une réelle concertation et d'un suivi effectif par les 5 collèges identifiés.

A nous de gagner une place effective et le respect des engagements. L'implication des comités régionaux sur cette question est un véritable enjeu :

- d'abord parce c'est aussi une manière de mettre en œuvre nos orientations en déroulant le concept de développement humain durable.
- Ensuite parce que les champs traversés par la « territorialisation du Grenelle » concerne des chantiers revendicatifs importants, particulièrement en région : rénovation thermique des bâtiments y compris publics et logements sociaux, transports, transports aériens, urbanisme, prévention des risques / santé /environnement, énergies renouvelables, planification territoriale, ville durable, ... pour n'en citer que quelques uns.

A travers ces chantiers, nous pouvons dans le même temps gagner pour les salariés des conditions de vie et de travail meilleure, mais aussi participer dans notre organisation à la démonstration qu'il n'y a pas d'un côté des enjeux sociaux et de l'autre des enjeux environnementaux, mais que les deux sont intimement liés et conditionnent le « mieux-vivre » auquel nous aspirons.

### **ii. Métropolisation : quelle vision et ambition syndicale ?**

Nous avons largement abordé la création institutionnelle des métropoles, en oubliant peut-être qu'il correspondait aussi à un « mouvement » de métropolisation qui tend à devenir un modèle. Or le temps est peut être venu de nous intéresser au « fait urbain » en tant que tel : l'extension continue des villes, la concentration des activités dans leur périmètre, l'accélération des temps sociaux et économiques, produisent des effets non seulement économiques, mais encore sociaux, sociologiques, environnementaux, sanitaires ... La ville

n'est pas exempte de développement d'inégalités, bien au contraire. La vision idyllique de la ville moderne où tout est possible et facile résiste mal à l'examen de la réalité : populations stigmatisées, isolement, exclusion, souffrance sociale, difficultés éducatives ... La ville peut aussi produire du « mal-être ». Il est de notre responsabilité d'établir un diagnostic sérieux et de proposer d'autres modes d'organisation sociale. Nous sommes bien au cœur de l'activité syndicale ! Ces valeurs, ces propositions, nous devons aussi être en mesure de les porter publiquement, pourquoi dans de nouveaux lieux d'intervention ? Pourquoi pas dans des conseils économiques, sociaux et environnementaux métropolitains ?

### ***iii. Développement économique /industriel : la place de l'acteur syndical***

Que ce soit en termes de contribution financière, mais aussi de responsabilité sociale des entreprises, le lien entre entreprises et territoires est distendu voire rompu. L'entreprise n'est plus un des acteurs du développement, partie prenante et responsable à ce titre, mais devient le « donneur d'ordre » qui détermine comment le territoire doit s'organiser pour se mettre à son service. Il s'agit presque d'une relation client/fournisseur certainement pas facteur de progrès social ! Les tenants du libéralisme avancent qu'il n'est pas possible de faire autrement, que la compétition internationale et l'organisation mondiale de la production fixe un cadre indépassable ! Vraiment ?

La démarche initiée par nos camarades dans de nombreux territoires démontre le contraire : l'inéluctabilité est dépassable ! On peut faire autrement ! Il suffit de se mobiliser autour d'un projet cohérent, de faire preuve de pragmatisme et de le porter à connaissance, ... et de bénéficier d'un soupçon de volonté politique ! Nos propositions en matière de politique industrielle, pôle financier public et fonds régionaux pour le développement solidaire de l'emploi et des territoires doivent maintenant être déclinés !

En conclusion, permettez-moi de vous indiquer que la CE Confédérale a confié à la commission « Missions Publiques, Services publics, Aménagement et développement du territoire, Financement et Fiscalité » une feuille de route qui reprend l'ensemble des enjeux que nous abordons aujourd'hui. Nos travaux s'inscrivent dans le cadre du développement humain durable, avec la volonté d'en affiner la définition et le périmètre. Pour viser l'efficacité et éviter l'écueil d'une juxtaposition de défense de services publics, à la fois un peu figée et surtout peu propice à une réelle confédéralisation, nous travaillons à partir de 4 collectifs : financement des politiques publiques et d'intérêt général, Service Public et contrat social, Service Public et développement économique, Service Public et Développement humain durable. Nous ambitionnons de produire les textes de références, construire les initiatives et développer les outils nécessaires aux organisations pour décliner la campagne services publics au niveau national comme en territoire. La CE confédérale du 1<sup>er</sup> mars débattrra de ces enjeux.

Intempéries

## La preuve de la nécessité des Services Publics

vendredi 10 décembre 2010

La gestion par le gouvernement de l'épisode neigeux qui a paralysé l'Île de France mercredi et jeudi est à l'image de sa conception de l'ensemble des services publics : calamiteuse et irresponsable ! De sous estimation de la situation en recherche de bouc émissaire, les déclarations gouvernementales démontrent une fois de plus le manque de vision concernant ce que doit être un Service Public.

Livrer à la vindicte populaire les services de Météo France en les accusant de s'être trompé dans les prévisions est proprement scandaleux : d'abord parce c'est un mensonge, ensuite parce que les agents de Météo France se battent depuis maintenant plusieurs années pour que leurs missions ne soient pas abandonnées, particulièrement les services de proximité qui ont fait la preuve de leur efficacité d'ailleurs reconnue et appréciée par les collectivités locales dans la période.

Pour la Cgt, le gouvernement doit prendre la mesure des enjeux : de tempêtes en inondations, de chute de neige en glissement de terrain, la multiplication des « événements extrêmes » liée au changement climatique nécessite une organisation et des moyens alloués aux services publics permettant de remplir leur rôle et d'éviter ce type de paralysie, lourde de conséquences pour les salariés et l'ensemble de l'économie.

Comme la Cgt ne cesse de l'affirmer, les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié, de leur famille.

A quoi a-t-on assisté mercredi ? Des routes impraticables faute d'engins en capacité de les déblayer, des services hospitaliers engorgés faute de moyens suffisants, des transports en commun submergés et eux même empêchés de fonctionner, des forces de l'ordre incapables d'intervenir correctement faute d'effectifs ...

A l'inverse, les agents publics, quels qu'ils soient, ont fait preuve d'une responsabilité et d'une réactivité exceptionnelle ! Dans les crèches, dans les écoles, dans les collectivités, ils se sont organisés pour éviter des situations dramatiques. Cet investissement sera-t-il toujours possible demain quand les services fonctionneront à effectifs réduits ou quand les collectivités territoriales seront obligées de renoncer à toute intervention par défaut de financement ou limitation des compétences comme le laisse craindre la réforme des collectivités territoriales ? Est il juste que l'intérêt, la sécurité de tous repose sur l'engagement et la bonne volonté d'agents, pourtant souvent dépeints comme d'horribles nantis ? Combien de crises faudra t-il pour que l'on convienne enfin de l'absurdité et de la dangerosité de toutes ces réformes ?

Pour la Cgt, il est temps au contraire de prendre la mesure des besoins pour chaque salarié, chaque citoyen, l'économie toute entière : investir dans un Service Public de qualité, c'est créer les conditions d'un développement équilibré, harmonieux, bref humain et durable ! Cela nécessite aussi une réforme des financements publics et de la fiscalité, au service du progrès social.

Montreuil le 10 décembre 2010

Service public : un enjeu de société  
*Politiques publiques /*  
*vendredi, 7 janvier 2011*

Ça ne peut plus durer !

Depuis des années l'Etat se désengage de ses missions fondamentales et contraint dans son sillage les autres collectivités publiques à faire de même.

Le résultat est là : des services hospitaliers aux écoles, en passant par pôle emploi ou encore les tribunaux, partout la litanie est la même : files d'attente, services surchargés, décisions renvoyées aux calendes grecques, usagers exaspérés et parfois même désespérés, personnels au bord de la rupture !

Les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié, de leur famille. L'épisode des intempéries l'a démontré, mais les exemples peuvent être multipliés. On ne supprime pas impunément des lits dans les hôpitaux, des postes d'enseignants, ou des salles d'audience. Derrière les chiffres, il y a des patients en attente de soins, des élèves en incapacité d'étudier correctement dans des classes surchargées ou des citoyens attendant des mois voir des années que justice leur soit rendue !

Une société évoluée se reconnaît aussi à sa manière de prendre en charge les personnes les plus fragilisées. Est-ce encore le cas aujourd'hui en France quand les plus fragiles, handicapés, jeunes enfants, personnes âgées, se voient dénier les droits les plus élémentaires ?

Les coupes sombres dans les budgets, les réformes tous azimut, ont pour effet de fragiliser encore plus le tissu social. Au nom de l'orthodoxie comptable, on supprime missions et service sans évaluer les conséquences pour les salariés et le coût social pour les usagers ; la suppression des exonérations des particuliers employeurs, par exemple, va constituer un véritable plan social pour les salarié-es de ces secteurs, majoritairement des femmes. Elle va aussi contraindre de nombreuses personnes à renoncer à tous soins ou accompagnements. Faire preuve de responsabilité, avoir une vision politique c'est mesurer les conséquences de ses décisions et imaginer immédiatement d'autres systèmes pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Cette situation n'est pas digne d'un pays développé ! Comment peut-on croire un seul instant que le développement peut se faire si les citoyens, salariés ou non, vivent dans l'insécurité sociale ?

Au-delà des conséquences sociales, cette conception étriquée de l'intervention publique est aussi un non sens économique :

► D'abord parce que, n'en déplaise aux tenants de la pensée unique, les services publics font partie de l'économie qui ne se résume pas aux grands groupes ! De très nombreux autres acteurs interviennent, souvent de façon déterminante en territoire, c'est le cas des associations et de l'économie sociale et solidaire. Toutes deux sont menacées de ne plus pouvoir fonctionner faute de moyens financiers suffisants (particulièrement en raison de la réforme des collectivités territoriales et de ses conséquences financières) ;

► Ensuite, parce que le lien entre économie et Service Public, maintes fois démontré, exige une vision politique d'ensemble, indispensable à un développement pérenne. En lieu et place les maîtres mots de l'action gouvernementale sont court-termisme et improvisation !

Il faut stopper cette spirale infernale !

C'est parce que nous militons pour un progrès social profitable à toutes et tous, que les services publics font partie de nos revendications majeures. Le Service Public n'est ni un concept, ni l'héritage d'un passé ... dépassé ! Il est le mode d'organisation que les sociétés ont choisi depuis toujours pour s'organiser collectivement, dans la recherche du bien être, de l'intérêt de tous ; bref, pour assurer la cohésion sociale.

Garantir le Vivre ensemble, l'égal accès de tous aux services publics, les droits de tous, c'est cela être une société développée ! C'est souhaitable mais c'est surtout possible ! Il suffit pour cela que l'action publique et ses financements tournent définitivement le dos à ses orientations actuelles ! L'intervention publique doit servir à répondre aux besoins sociaux et au développement humain durable et non servir les intérêts d'une minorité !

Solennellement, nous appelons à une campagne de promotion et d'amélioration du Service Public, vecteur essentiel du développement humain durable.

Montreuil, le 7 janvier 2010